



BAROMETRE DE L'EMPLOI DES ENTREPRISES DU PAYSAGE

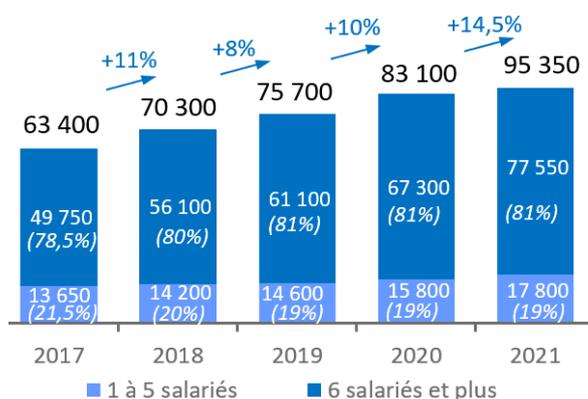
Etat des lieux de l'emploi dans la branche du paysage : 31 950 emplois créés en 5 ans, dont 12 250 rien qu'en 2021

Paris, le 19 octobre 2022 - L'Union Nationale des Entreprises du Paysage ([Unep](#)) dévoile son baromètre de l'emploi présentant les données arrêtées au 31 décembre 2021 et leur évolution depuis 5 ans. En 2021, les 31 350 entreprises de la branche ont créé 12 250 emplois, établissant ainsi un nouveau record annuel. Avec une augmentation de 50 % de leurs effectifs salariés depuis 2017, les entreprises du paysage confirment leur dynamique de croissance et leur robustesse pour accompagner collectivités locales, particuliers et clients privés dans la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts.

Une branche qui croît au même rythme que la prise de conscience environnementale

Avec plus de 95 350 salariés au 31 décembre 2021 (sur 122 800 actifs au total), la filière du paysage ne cesse de grandir. **Depuis 2017, le nombre d'emplois connaît une croissance continue avec un nouveau record de création d'emplois en 2021 : 12 250** (soit +14,5 % de croissance vs 2020).

Cette évolution semble accompagner l'évolution de la prise de conscience des Français sur les enjeux environnementaux et le besoin de nature qui structurent de plus en plus leur quotidien. Plus de 80 % des jeunes Français (18-34 ans) éprouveraient d'ailleurs de la fierté à exercer un métier qui œuvre concrètement à défendre l'environnement, et près de la moitié (46 %) sont attirés par les métiers liés aux espaces verts (étude Yougov pour l'Unep, avril 2022¹).



Le nombre de créations nettes d'entreprises connaît également une évolution très positive : la branche du paysage compte aujourd'hui 31 350 entreprises, soit 2 900 de plus qu'en 2017 (+10 % en 5 ans).

Les emplois non-salariés, principalement représentés par les chefs de ces entreprises, comptent pour 22 % des actifs de la branche, et sont eux aussi en augmentation : + 2,4 % sur 1 an, et + 7,6 % sur 5 ans.

Des emplois durables, qui montent en compétence

En 2021, les salariés des entreprises du paysage étaient à 81,5 % en CDI. Très engagés depuis de nombreuses années auprès des jeunes, les entreprises comptent 12,5 % de leurs effectifs en contrats d'apprentissage. Depuis deux ans, le nombre de contrats en CDD tend par ailleurs à diminuer (4 % en 2019 vs 3 % en 2021) au profit de l'apprentissage (+2,5 points depuis 2019).

Autre preuve du dynamisme économique durable de la branche, les emplois créés par la branche sont dans leur quasi-totalité des contrats à temps plein. **93 % des salariés du paysage sont aujourd'hui à temps complet** – un chiffre qui varie très peu depuis 2017 (+1 point).

Le niveau de formation moyen des salariés du paysage connaît quant à lui des évolutions importantes depuis plusieurs années. En 2014, année du vote de la loi Labbé (encadrant l'usage des produits phytosanitaires de synthèse), la part de salariés possédant un diplôme niveau Bac, Bac Professionnel ou Brevet Professionnel était de 49,5 % ; en 2021, ils sont désormais 57 % à avoir ce type de diplômes (+ 7,5 points).

La part de salariés cadres dédiés à la conduite de travaux a également gagné 1 point, passant de 5,5 à 6,5 % sur un an, alors que celle des salariés ouvriers diminue de 1,5 point.

Cette montée en compétence constante est indispensable pour accompagner **les nouvelles prérogatives des entreprises du paysage** : génie écologique, luttés contre les espaces invasives, végétalisation de nouveaux espaces (bâti, voies de transport...), techniques alternatives aux produits phytopharmaceutiques ...

¹ Méthodologie : Enquête réalisée en ligne auprès de 1 002 Français âgés de 18 à 34 ans, représentatifs de la population nationale, du 15 au 17 janvier 2021. / <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/les-jeunes-et-les-metiers-du-paysage-sondage-yougov-janvier-2021/>



À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

www.lesentreprisesdupaysage.fr

L'Unep est la seule organisation professionnelle représentative des 31 350 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; en 2014, l'Unep obtient le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE). L'Unep a été reconnue partenaire « Engagé pour la nature » par l'Office Français de la Biodiversité en 2021.



CONTACTS PRESSE

Agence Hopscotch

Tina Meunier / 01 58 65 01 21 - tmeunier@hopscotch.fr

Anna Kaiava / 01 41 34 21 05 - akaiava@hopscotch.fr

Union Nationale des Entreprises du Paysage

Ariane Selinger / 01 42 33 90 92 - aselinger@unep-fr.org